

POUR MIEUX CHOISIR

Régie du cinéma

Rapport annuel de gestion 2004 2005

**Rapport annuel de gestion
2004-2005**

Régie du cinéma

Ce document a été réalisé par la Direction de l'administration de la Régie du cinéma.

Comité de rédaction

Robert Arthur, Yves Bédard, Janick Belleau, Dalal Benyahya, Christine Bolduc, Marielle Chabot, Marie-Claire Cormier, Jean-Pierre Gagnon, Claudine Galipeau, Jean Lebel, Normand Lefebvre, Jacinthe Marcotte, Viet Hung Nguyen, Jürgen Pesot, Telesforo Tajuelo

Révision linguistique

Marie-Claire Cormier

Conception graphique, mise en page et page couverture

Griffe Design Schirmer

Dépôt légal – 2005

Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-45087-6 (format imprimé)
ISBN 2-550-45088-4 (format PDF)

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1705-2262 (support papier)
ISSN 1499-4518 (en ligne)
2005-08-22

Version électronique disponible sur le site Web de la Régie du cinéma
www.rcq.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Tous droits réservés pour tous pays.

Pour nous joindre

Régie du cinéma

Par Internet	www.rcq.qc.ca
Par courriel	regieducinema@rcq.qc.ca
Par téléphone	Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 Renseignements généraux Montréal (514) 873-2371 Sans frais au Québec 1 800 463-CINÉ (2463) Service à la clientèle (514) 873-2405
Par télécopieur	Service à la clientèle (514) 873-8874 Service de l'inspection et des enquêtes (514) 873-2142 Directions de la Régie et Service du classement des films (514) 864-3229
Par la poste	Renseignements généraux 390, rue Notre-Dame Ouest, bureau 100 Montréal (Québec) H2Y 1T9
Comptoir de service	Service à la clientèle 367, rue des Récollets Montréal (Québec) H2Y 1V9
Entrée accessible aux personnes handicapées	455, rue Sainte-Hélène Montréal

Table des matières

Pour nous joindre	III
Lettres de dépôt	VII • IX
Déclaration sur la fiabilité des données	XI
Message du président	XIII
Partie 1	
Profil de la Régie du cinéma	1
Énoncé de la mission	1
Secteurs d'activité	1
Valeurs	1
Clientèles	2
Produits et services	2
Structure organisationnelle	2
Organigramme	3
Partie 2	
Fonctions et activités en 2004-2005	5
Tribunal	5
Affaires juridiques	6
Secrétariat	6
Direction de la qualité des services et du développement	6
Service à la clientèle	7
Service du classement des films	14
Service de l'inspection et des enquêtes	16
Direction de l'administration	17
Services administratifs	17
Service de la documentation	17
Service de l'informatique	18
Service des communications	19

Partie 3		
Résultats au regard de la <i>Déclaration de services aux citoyens</i>		23
Contexte et enjeux		23
Orientations et objectifs généraux		23
Cibles de performance		25
Partie 4		
Utilisation des ressources		29
Ressources humaines		29
Ressources matérielles		30
Ressources financières		30
Ressources documentaires		31
Ressources informatiques		32
Partie 5		
Application des politiques gouvernementales		33
Programme d'accès à l'égalité en emploi		33
Protection des renseignements personnels et Accès à l'information		35
Politique linguistique		35
Éthique et déontologie		35
Prévention du harcèlement		35
Allégement administratif		36
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		36
Partie 6		
États financiers		37
Rapport de la Direction		37
Rapport du vérificateur		38
États financiers 2004-2005		39
Prises de notes		44 • 45

Madame Line Beauchamp

Ministre de la Culture et des Communications
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

À titre de président de la Régie du cinéma, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel de gestion de la Régie pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005.

Ce rapport rend compte des activités et des réalisations de la Régie au cours de la dernière année. Il commente les résultats atteints au regard des orientations et des objectifs de l'organisme. Ce document produit aussi les états financiers de la Régie. Enfin, il permet aux parlementaires et à la population québécoise d'apprécier la performance de l'agence.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président,

Jean Lebel

Montréal, septembre 2005

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre, conformément à la Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1) et à l'article 26 de la Loi sur l'Administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le rapport annuel de gestion de la Régie du cinéma.

Ce rapport décrit de façon générale la Régie. Il fait notamment état de sa mission, de ses secteurs d'activité et de ses réalisations. Il présente de façon objective les orientations que l'organisme s'est fixées et rend compte des résultats de l'année 2004-2005. Le document soumet aussi les états financiers de la Régie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Culture et des Communications,

Line Beauchamp

Québec, septembre 2005

Déclaration sur la fiabilité des données



De gauche à droite : J. Lebel, R. Arthur,
C. Bolduc, J.-P. Gagnon

photo : André Cornellier

La déclaration qui suit porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information et des résultats contenus dans le rapport annuel de gestion de la Régie du cinéma.

À notre connaissance, les informations figurant dans ce rapport

- décrivent fidèlement la mission, les secteurs d'activité et les orientations stratégiques de l'organisme;
- présentent les cibles et les objectifs visés, ainsi que les résultats atteints;
- constituent des données exactes et sûres;
- s'appuient sur des systèmes d'information et des mesures de contrôle reconnus.

En conséquence, nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005.

Jean Lebel
Président

Robert Arthur
Directeur de la qualité des services et du développement

Christine Bolduc
Conseillère juridique et Secrétaire de la Régie

Jean-Pierre Gagnon
Directeur de l'administration

Montréal, le 28 juin 2005

Message du président



photo : André Cornellier

Le contexte dans lequel la Régie du cinéma remplit son mandat d'information du public et de protection de la jeunesse et de l'ordre public a significativement évolué depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le cinéma en 1985.

En effet, au cours des dernières années, le nombre de films classés n'a cessé d'augmenter alors que le nombre d'attestations émises a, pour sa part, plus que doublé au cours des cinq dernières années.

En même temps, la Régie a développé et mis en place des programmes de formation et des comités de travail qui ont continué à créer un climat favorable au travail en équipe et à une collaboration soutenue dans tous les secteurs de l'entreprise. Ces actions ont permis de maintenir et même d'améliorer la qualité des services offerts à la clientèle commerciale ainsi qu'au public, et ce, malgré l'augmentation de la demande et le maintien du nombre d'employés.

La Régie a poursuivi sa réflexion et a précisé ses commentaires sur le système d'apposition d'attestations en vue de le moderniser. La Régie évolue dans un monde où les changements technologiques ont un impact sur son mandat et sur la façon dont elle pourra continuer de l'exercer. Elle examine donc dès maintenant l'ensemble des moyens alternatifs qui pourraient être mis en place pour faire connaître ses classements et en informer le public.

C'est ainsi que la Régie a préparé un important programme de communications comprenant un volet d'affichage dans les commerces de vidéo et les cinémas, de distribution de nouveaux dépliants et d'une participation à divers événements cinématographiques régionaux.

La modernisation du site Web de la Régie permettra sous peu une consultation plus facile pour le grand public des classements québécois des films distribués au Québec. De plus, une gamme complète de services en ligne avec transactions sécurisées est sur le point d'être disponible pour sa clientèle commerciale.

Dans le même ordre d'idées, la Régie a collaboré, avec le ministère de la Culture et des Communications, à la préparation de modifications à la Loi sur le cinéma afin de la moderniser et de l'adapter à l'environnement actuel de la distribution, de l'exploitation en salle et du commerce de détail des films.

Les classements de la Régie s'efforcent de refléter le consensus social québécois, et pour s'en assurer, la Régie s'est donc engagée dans la mise en œuvre d'un programme de recherche et de consultation afin d'actualiser ses connaissances des besoins et des attentes du public.

La Régie entretient des relations continues avec sa clientèle commerciale : les producteurs et les distributeurs, les propriétaires de salles et les commerces de matériel vidéo. Elle a aussi travaillé avec l'Union des artistes pour mettre en valeur le doublage au Québec. Par ailleurs, elle a révisé ses méthodes de contrôle sur l'origine du doublage afin d'assurer l'exactitude de son affichage sur les boîtiers de DVD et de cassettes. De plus, on retrouvera sous peu les pictogrammes *doublé au Québec* et *produit au Québec* dans le répertoire du site Web de la Régie.

En somme, la Régie vise à l'amélioration constante de ses services auprès de ses clientèles contribuant ainsi aux efforts de modernisation de l'État québécois.

Jean Lebel

Énoncé de la mission

Depuis le 13 mars 1985, en vertu de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1), ci-après la loi, la Régie du cinéma exerce un mandat de surveillance et de contrôle, notamment par le biais du classement, sur les films commercialisés au Québec et sur les entreprises qui les mettent en marché.

Secteurs d'activité

Les secteurs d'intervention de la Régie se déclinent comme suit :

- classer les films en vue de renseigner le public et de protéger les jeunes contre des œuvres qui pourraient les perturber en veillant à ce que le contenu des films ne porte pas atteinte à l'ordre public;
- informer et sensibiliser le public sur des questions liées au classement des films;
- contrôler les droits de distribution des œuvres cinématographiques commercialisées au Québec en vue d'une présentation publique ou d'un visionnement privé;
- encadrer les activités des entreprises œuvrant dans le domaine de la diffusion de ces produits, notamment par la délivrance des différents permis;
- inspecter les établissements assujettis par la loi en vue d'assurer l'application de celle-ci.

Valeurs

La Régie remplit son mandat en privilégiant les valeurs suivantes :

- le droit du public à une information pertinente afin d'aider celui-ci à effectuer des choix correspondant aux valeurs qu'il privilégie;
- le respect de l'œuvre, qui conduit la Régie à juger un film dans son ensemble et à refléter dans son classement l'impact global que cette œuvre peut produire sur les spectateurs;
- le respect du seuil de tolérance de la société québécoise;
- le droit de sa clientèle commerciale à des services de qualité, fournis avec efficacité et transparence;
- le droit des membres de l'Assemblée nationale et de la population d'être tenus au courant de la façon dont la Régie s'acquitte de son mandat.

Clientèles

La Régie s'acquitte de sa mission dans l'intérêt de la société québécoise en général et des consommateurs de produits cinématographiques, en particulier les jeunes de moins de dix-huit ans et leurs parents. Par ailleurs, les entreprises suivantes sont assujetties à la loi et relèvent de la compétence de la Régie :

- celles qui importent ou distribuent des films destinés à une présentation publique ou à un visionnement privé;
- celles qui présentent des films en public;
- celles qui commercialisent des films pour usage domestique.

Produits et services

Le chapitre III de la loi décrit les produits que les entreprises assujetties peuvent obtenir de la Régie :

- le permis général de distributeur,
- le permis spécial de distributeur,
- le permis d'exploitation d'un lieu pour présentation de films en public,
- le permis de commerce de détail de matériel vidéo,
- le visa pour présentation publique,
- le certificat de dépôt,
- l'attestation de certificat de dépôt.

Structure organisationnelle

Le président est responsable de l'administration de la Régie et en dirige le personnel. Il veille aussi à l'accomplissement du mandat et à l'exercice des pouvoirs attribués à l'organisme.

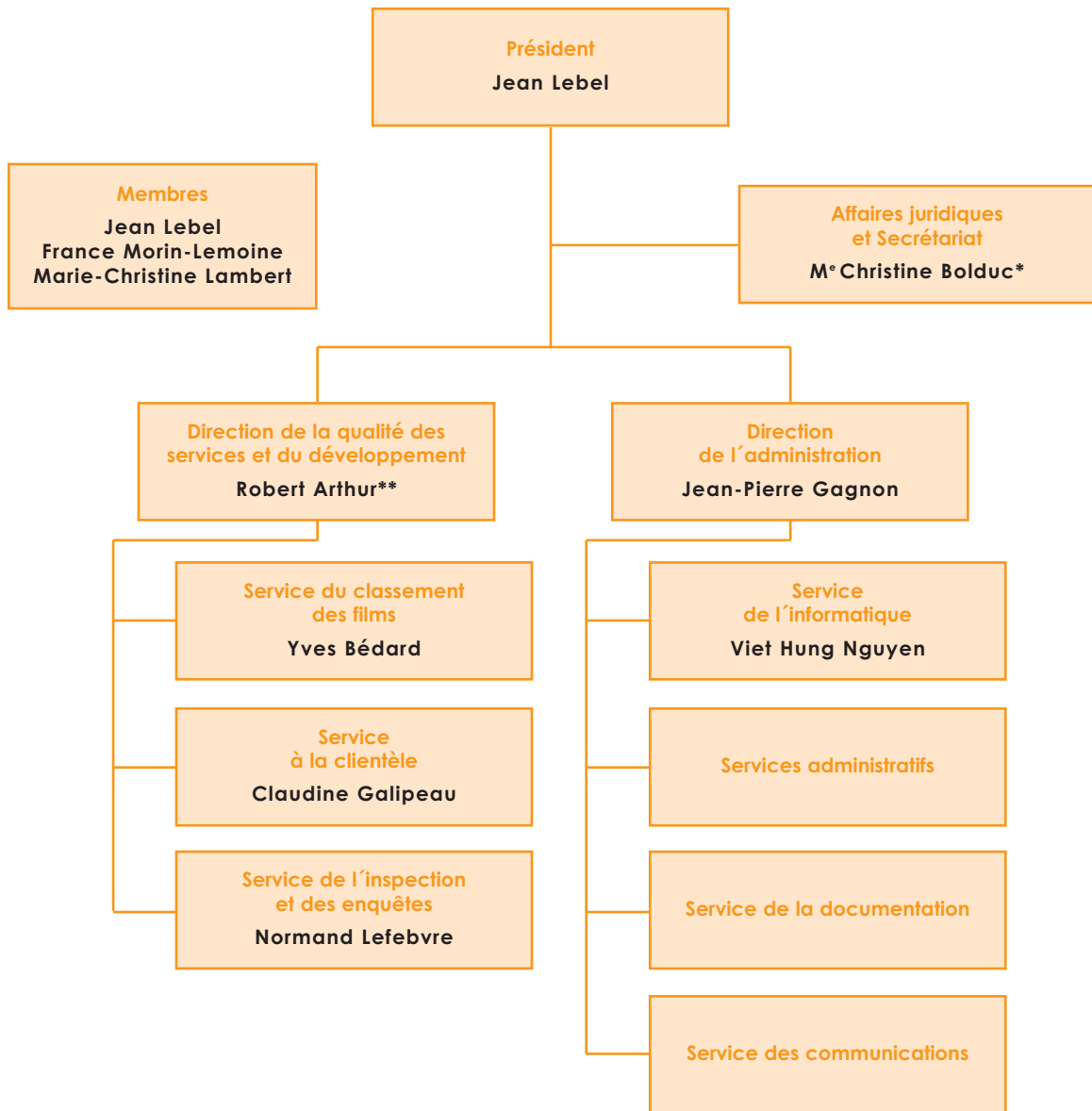
Dans le but d'alléger la structure organisationnelle, la Régie a procédé, durant l'été 2004, à une légère restructuration administrative.

La conseillère juridique, également Secrétaire de la Régie, relève directement du président, ainsi que les deux unités opérationnelles : la Direction de la qualité des services et du développement et la Direction de l'administration.

La Direction de la qualité des services et du développement regroupe le Service à la clientèle, le Service du classement des films et le Service de l'inspection et des enquêtes.

La Direction de l'administration comprend les Services administratifs, le Service de l'informatique, le Service de la documentation, et, depuis août dernier, les Communications.

Organigramme Au 31 mars 2005



* M^e France Dionne occupait ce poste jusqu'au 22 novembre 2004.

** Mme Marie-Josée Guérette occupait ce poste jusqu'au 12 août 2004.

